

Madame, Monsieur

Melle, le

Direction Prévention et Gestion
des Déchets
preventiongestiondechets@melloisenp
oitou.fr
05.49.27.56.79

Objet : collecte des ordures ménagères et emballages.

Madame, Monsieur,

La communauté de communes Mellois en Poitou gère la collecte des ordures ménagères et emballages. En effectuant leur mission, nos équipes ont pu constater la présence de déchets non conformes dans les conteneurs présents autour de chez vous.

Pour rappel :

- Les déchets d'emballages recyclables doivent être triés et déposés en vrac dans les bacs collectifs jaunes prévus à cet effet.
- Pour précision les cartons bruns ne sont pas à mettre dans les bacs collectifs mais bien en déchetterie. Ces cartons encombrant les bacs et favorisent leur débordement et le désagrément des usagers.
- Les verres et les papiers doivent être triés et déposés dans les colonnes de tri. Des points d'apports volontaires sont à votre disposition aux alentours de votre commune.
- Les gravats et les encombrants sont à emmener en déchetterie. Les points de collecte collectifs ne sont pas des points de déchetterie.
- Nous invitons tout un chacun à valoriser ses biodéchets en pratiquant le compostage.
- Les ordures ménagères non valorisables doivent être déposées en sacs fermés dans le conteneur prévu à cet effet.

L'application de l'ensemble des points précédents permettra de réduire considérablement le volume et les nuisances des bacs d'ordures ménagères tout en favorisant les performances de tri du territoire.

Pour toute question, vous pouvez contacter le secrétariat de La Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets au 05.49.27.56.79

Je vous remercie de bien vouloir suivre ces recommandations et vous prie d'agréer, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,
Fabrice MICHELET

Le Vice-président,
Gille CHOURRÉ

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

